

## Protocole sanitaire Lycée Bellevue

**Mise à jour 26 avril 2021**

1 Chemin des Côtiers  
17100 Saintes  
05 46 74 14 63  
[Ce.0170058w@ac-poitiers.fr](mailto:Ce.0170058w@ac-poitiers.fr)

### CONTEXTE

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020 et suite aux directives ministérielles récentes.

Il s'applique à compter du 26 avril 2021.

- Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.
- Un plan de continuité pédagogique, validé par les autorités académiques est mis en place depuis le 16 novembre 2020 avec mise à jour régulières.

L'ensemble des personnels est engagé dans la mise en œuvre de ce protocole afin de permettre les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

**Les parents jouent un rôle essentiel : ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement récemment (depuis moins de 15 jours) ou dont un membre du foyer a été testé positivement ne doivent pas se rendre au lycée. **Ils en informent la Direction de l'établissement y compris si l'élève a été identifié contact à risque.**

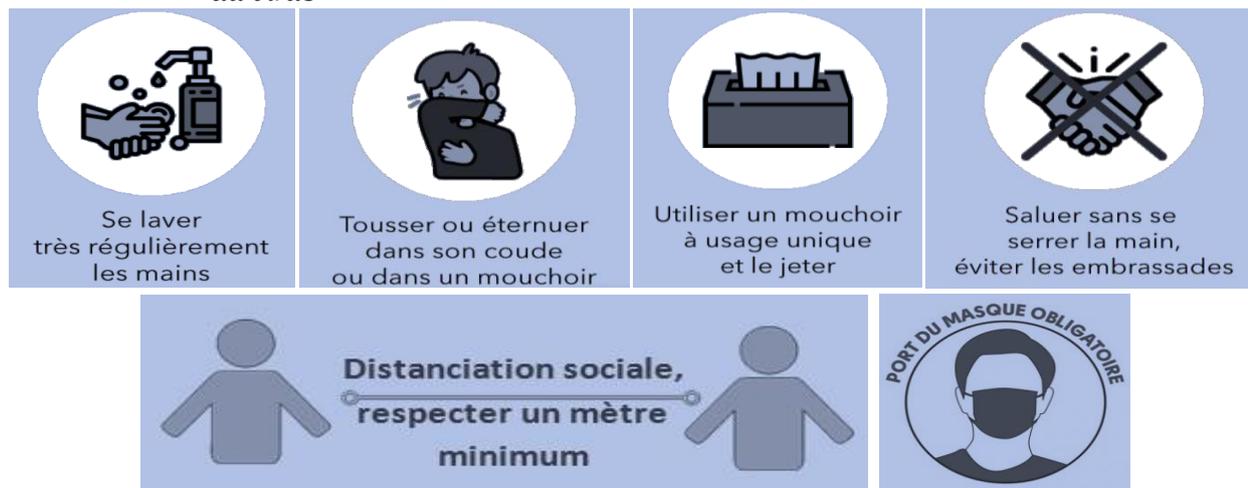
**Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

## Sommaire :

- 1 – Rappel des gestes barrières
- 2 – Ouverture de l'établissement
- 3 – Volet accueil du public
- 4 – Volet accueil des élèves :
  - 4.1 – Accueil des élèves au lycée selon le plan de continuité pédagogique
  - 4.2 – Accueil des élèves en salle de classe
- 5 – Volet restauration
- 6 – Volet sanitaire :
  - 6.1 – Le protocole sanitaire des locaux
  - 6.2 - Le protocole de fonctionnement de la lingerie
  - 6.3 - Le protocole d'entretien des installations électriques et techniques
  - 6.4 - Le protocole d'entretien des espaces verts
- 7 – Volet internat
- 8 – Volet médical : protocole en cas de contamination

### 1 - Respect des gestes barrières :

*Une stricte application des gestes barrières afin de limiter la propagation du virus*



### 2 - Accès à l'établissement :

Le lycée est accessible à l'ensemble des élèves et aux différents personnels.

L'accès du lycée aux visiteurs est limité au strict nécessaire. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

### **3 – Le volet accueil du public**

- L'agent d'accueil doit rester dans le local vitré prévu à cet effet pour accueillir le public, elle devra porter un masque dès qu'elle est amenée à sortir de cet espace, et se laver les mains avant chaque retour au poste d'accueil.
- Le registre d'entrée et de sortie des visiteurs sera rempli par l'agent d'accueil au regard de la pièce d'identité présentée
- L'agent d'accueil devra s'assurer que le public qui entre dans les locaux respecte bien les consignes affichées : port de masque obligatoire et nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'accueil.
- Les objets (clés/badges) devront être déposés à l'endroit prévu à cet effet. L'agent d'accueil assurera leur désinfection avant la remise en service.
- **La garde d'objet ne sera pas possible**
- L'accès au local d'accueil est seulement autorisé au personnel en poste et au facteur qui doit badger chaque matin la machine à affranchir.

Cette liste est non exhaustive et peut être complétée à tout moment

### **4 – Le volet accueil des élèves :**

#### **4.1 – Accueil des élèves au lycée**

**Du lundi 3 au vendredi 7 mai 2021, l'organisation pédagogique sera la suivante :**

- **Les élèves de Seconde sont accueillis par demi-classe**
- **Les élèves de Première sont accueillis par demi-classe – les élèves participent aux oraux blancs de français – plannings transmis via l'ENT**
- **Les élèves de Terminale sont accueillis sur la totalité du temps scolaire avec réalisation des épreuves longues selon le planning établi précédemment et transmis sur l'ENT.**
- **Les élèves de BTS sont accueillis sur la totalité du temps scolaire. Pour les BTS 2<sup>ème</sup> année, les cours se terminent mercredi 5 mai 2021 à 18h.**

**L'organisation pédagogique qui va être mise en place à compter de lundi 10 mai 2021 est en cours d'élaboration et sera diffusée après validation par les autorités académiques.**

- Les évaluations prises en compte dans le contrôle continu sont réalisées lorsque les élèves sont présents au lycée.
- Lorsque les élèves sont en distanciel, à la maison, ils réalisent le travail fourni par les enseignants.
- Une attention spécifique est apportée aux élèves à besoins particuliers ou ayant un parcours particulier.
- La vie scolaire et le personnel médico-social sont impliqués pour assurer avec les équipes pédagogiques le suivi des élèves et éviter le décrochage.
- **L'assiduité des élèves est attendue** selon l'organisation mise en place. Lors des semaines organisées en distanciel, les lycéens demi-pensionnaires ou internes **bénéficient d'une remise d'ordre de droit.**

**En cas d'absence injustifiée, aucune remise d'ordre ne sera accordée.**

- **Accueil physique des élèves** à l'entrée du lycée par la vie scolaire avec respect des gestes barrières.
- **Lavage des mains**  
*Il doit être réalisé a minima*
  - A l'arrivée
  - Avant et après chaque repas
  - Avant et après chaque récréation
  - Après être allé aux toilettes
  - Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage est réalisé avec les sèche-mains électriques homologués.**

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à l'entrée du Bâtiment A, à l'entrée du Bâtiment B, à l'entrée du CDI et à l'entrée de la salle théâtre.

Un flacon de gel hydro-alcoolique est attribué aux enseignants. Le flacon est nominatif, quand ce dernier est vide (ou presque), l'enseignant le dépose à l'accueil puis il le récupère en début de journée ou l'après-midi.

- **Mouchoirs : il appartient aux familles de fournir des mouchoirs en papier à leurs enfants.**

- **Port du masque**

#### **Pour les personnels :**

Le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** pour les personnels en présence des élèves et de leurs représentants légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (sauf prise des repas, activités sportives)

Le MENJS a mis à disposition de ses personnels en contact direct avec les élèves des masques « grand public ».

#### **Pour les élèves :**

**Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes : le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs sauf incompatibilité avec l'activité.**

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Exceptionnellement, le lycée fournira un masque aux élèves qui arriveront au lycée sans être équipé.**

Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.

- **Gestion des récréations et des sanitaires** : Les principes à respecter :
  - Les regroupements des élèves ne respectant pas les gestes barrières sont interdits.
  - Limiter le nombre d'élèves en même temps aux toilettes.
  - **Le regroupement entre camarades d'une même classe est à privilégier.**

Durant les récréations, les gestes barrières s'imposent. La vie scolaire est chargée de veiller à leur bon respect. Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.

Compte tenu de l'apparition de variantes du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques grand public ayant une capacité de filtration de 90 % (ancien masque grand public de catégorie 1) peuvent être portés.

**Les masques grand public en tissu de catégorie 2, les masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76 001 ainsi que les visières et masques en plastique transparent portés seuls ne sont plus considérés comme des mesures de protection suffisamment efficaces.**

#### **4.2 – Accueil des élèves en salle de classe :**

- **La ventilation des classes et des autres locaux :**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible : le matin avant l'entrée en classe, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Les enseignants assurent l'ouverture des fenêtres au cours de la journée.

- **Principe important : limitation du brassage des élèves.**

Afin de limiter les déplacements des élèves, nous procédons à des aménagements des emplois du temps.

Exception faite des salles spécialisées, chaque classe aura cours sur plusieurs créneaux consécutifs dans une même salle.

- **L'ascenseur** est exclusivement réservé aux élèves et aux personnels en situation de handicap.
- Les élèves ne stationnement pas dans les couloirs. Ils n'ont pas accès aux prises électriques de l'établissement (couloirs, salles de cours...).
- Les toilettes : l'accès aux toilettes se fait dans le respect des gestes barrières et la signalétique en place.
- **MDL: le nombre d'élèves accueilli est limité. Nous comptons sur la compréhension et la coopération de tous les lycéens et étudiants sinon nous pourrions être amenés à fermer ponctuellement cette structure. Tout élève qui ne respectera pas le port du masque, couvrant la bouche et le nez s'expose à une sanction.**
- **Atrium** : au regard du contexte actuel et par mesure de précaution, l'accès de l'atrium est temporairement interdit.

Chaque enseignant utilise le kit « brosse-crayon pour tableau blanc » distribué par le lycée. Ce kit est à conserver avec soi jusqu'à nouvel ordre.

**Dans chaque salle de classe, un spray désinfectant pour le matériel, un rouleau de papier ainsi qu'une boîte de mouchoirs sont mis à disposition.**

### **5 – Le volet restauration :**

- Le service de restauration fonctionnera avec la mise en place de menus simplifiés :
  - entrées en portions individuelles
  - le plat chaud est servi par un agent ; celui-ci distribue une portion de pain
  - fromage en portions individuelles en alternance un jour sur deux avec un yaourt
  - dessert en portions individuelles
- **Les élèves attendent leur entrée au self en respectant le cheminement mis en place, par niveau et matérialisé par des files d'attente. Il est demandé de privilégier la prise du repas avec des camarades de classe.**
- Le nettoyage des mains est obligatoire au début de la chaîne de distribution avant la prise du plateau par distributeur automatique, puis l'élève prend des couverts et un verre qu'il remplira avant d'aller s'asseoir dans la salle et si nécessaire avant de sortir.
- L'élève se nettoie les mains avant de sortir du réfectoire.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après le service.

### **6- Le volet internat :**

- Les chambres sont attribuées entre élèves d'un même niveau en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.
  - Pour favoriser la fluidité aux douches, trois créneaux horaires sont mis en place :
    - de 18h à 18h45
    - de 19h30 à 20h00
    - de 21h15 à 21h45
- Des flacons de spray désinfectant seront mis à la disposition des élèves afin de pulvériser les murs à l'issue de la douche.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements au sein du bâtiment de l'internat y compris pour se rendre dans les sanitaires
  - Dans la chambre, le port du masque est recommandé.
  - Le matin, l'Assistant d'Education vérifie la température des élèves de son secteur à l'aide d'un thermomètre frontal.
  - Le goûter sera distribué aux élèves par le personnel de la Vie Scolaire.

### **7- L'EPS :**

**Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. La pratique à l'intérieur n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre.**

**Pour les épreuves ponctuelles des examens et concours, l'utilisation des installations sportives intérieures est autorisée. Ces épreuves ou évaluations sont organisées dans le strict**

respect de la distanciation physique de 1 mètre avec le masque ou au moins de 2 mètres sans le masque.

## **8 – Epreuves terminales du Baccalauréat**

**Toutes les épreuves sont maintenues y compris l'épreuve obligatoire d'EPS.**

**Les élèves absents à une épreuve pour une raison dûment justifiée (certificat médical) seront reconvoqués à une épreuve de remplacement au mois de septembre.**

## **9 – Le volet sanitaire :**

La question du nettoyage et de la désinfection des locaux est centrale dans le cadre du présent protocole. Le protocole de nettoyage de la Région Nouvelle-Aquitaine a été décliné et présenté aux agents. Il est important que l'ensemble des consignes édictées ci-dessous soit respecté.

### **Le protocole d'entretien des locaux :**

- Le nettoyage de locaux occupés doit se faire quotidiennement avec le produit virucide norme NF EN 14476
- Protocole particulier quand présence d'élèves dans l'établissement:
  - les salles de classe sont nettoyées une fois par jour
  - les sanitaires sont nettoyés plusieurs fois par jour
  - Une attention particulière doit être portée sur les points de contact : poignées de portes et de fenêtre, rampes d'escalier et mains courantes, tables et chaises, robinets, boutons d'ascenseurs, interrupteurs...
- Aérer les locaux au minimum 10 minutes à chaque passage – au moins une fois par heure
- Penser au réapprovisionnement des distributeurs de savons et de papier (toilette et essuie mains)

## **10 – Le volet médical - Le protocole en cas de contamination d'un membre de la communauté éducative :**

Il est demandé **aux familles et personnels de signaler tout cas déclaré de COVID auprès de l'établissement** pour vérifier les mises en contact potentielles avec le virus des autres membres de la communauté éducative.

**A compter du 26 avril 2021, la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne systématiquement la fermeture de la classe à laquelle appartient l'élève pour une durée de 7 jours. Les élèves cas positifs sont isolés pour une durée minimale de 10 jours.**

**Tous les autres élèves de la classe sont considérés comme contact à risque ; les responsables légaux sont informés, cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.**

**A l'issue de la période de fermeture, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève est maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.**

**Seuls les élèves de la classe sont évincés, le contact-tracing évalue si les personnels de la classe ou d'autres élèves doivent être considérés comme contact à risque notamment au regard du respect des gestes barrières.**

**L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.**

**L'élève bénéficie alors de la continuité pédagogique mise en œuvre par son école ou établissement scolaire.**

A compter du 26 avril 2021, des autotests seront déployés au sein des établissements scolaires au profit des personnels y travaillant et au profit des lycéens sur la base de l'accord des familles.

La semaine du 3 mai permettra de définir l'organisation hebdomadaire de ces tests au bénéfice des lycéens dans un lieu dédié, en présence de personnels de santé qui disposeront de protection adéquat et dans le respect d'un protocole défini par les autorités sanitaires.

Les personnels pourront bénéficier de deux tests par semaine, à réaliser à leur domicile.

Depuis le 17 avril, tous les personnels de 55 ans et plus exerçant au contact des élèves bénéficient de créneaux dédiés de vaccination, dans les centres de vaccination concernés par ce circuit rapide. Il est recommandé aux personnels de prendre rendez-vous à un moment compatible avec la continuité du service et de l'accueil des élèves.

***Pour toute question ou précision, contacter Mme QUICHAUD, infirmière scolaire au lycée au 05.46.74.14.63.***



**PROTEGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**

